Les bourses de lycée

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Calendrier et formulaires pour l'année scolaire 2020-2021

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 est ouverte et se termine le **jeudi 15 octobre 2020**.

Elle se déroulera en deux périodes :

- Première période : jusqu'au 7 juillet 2020 (uniquement par une demande papier)
- Deuxième période : du 1er septembre au 15 octobre 2020 (demande en ligne ou papier)

Le formulaire-papier de demande de bourse est disponible en téléchargement :

Le formulaire de demande de bourse de lycée 2020-2021

La notice

La demande de bourse de lycée sera accessible en ligne uniquement pour la deuxième période (rentrée 2020), le lien vers le téléservice sera communiqué à la rentrée de septembre.

Simulateur de bourse au lycée pour l'année scolaire 2020-2021



Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Les montants et barèmes utilisés sont ceux prévus pour la rentrée 2020. En cas de concubinage, vous devez saisir la somme des revenus des deux concubins.

Vous devez vous munir de votre déclaration automatique des revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative sur les revenus 2019.

Accéder au simulateur de bourse au lycée



Barème et montant de bourse pour l'année scolaire 2020-2021